

# JOURNAL DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU CHEVAL CANADIEN

Vol. 6, n° 2

« Nous élevons pour nos enfants les chevaux de nos pères »

Juin 2004

## Mot de la présidente

En ce printemps 2004, l'AQCC est en pleins préparatifs pour la Journée du cheval CANADIEN qui se tiendra encore cette année à Blainville au centre équestre. En tant que présidente et au nom de tous les membres du C.A., je vous invite à vous y présenter nombreux comme spectateurs ou participants aux différentes activités du jour.

Si Buffon dit : « La plus belle conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux cheval, qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats. » Par contre Rémy de GOURMONT mentionne ceci : « Le loisir, voilà la plus grande joie et la plus belle conquête de l'homme. » Aussi je vous incite à venir à cette journée du 14 août prochain qui couronne vos efforts de l'année et permet ainsi d'intensifier le rayonnement du cheval CANADIEN.

Vous n'avez jamais participé au Futurité ni au concours Petit cheval de fer ! Alors n'hésitez plus et dites-vous qu'il y a toujours une première fois.

Cette journée offre aussi l'occasion de rencontrer les membres du bureau de direction et d'échanger des idées avec les personnes sur place dans un esprit de camaraderie et de saine compétition. Dans un environnement semblable, le partage d'opinions

même différentes apporte toujours du positif.

Je remercie Madame Nancy Brochu qui a accepté le poste de vice-présidente et de représentante au Comité conjoint en plus d'être la responsable du concours pour juniors le 14 août. Alors encouragez vos jeunes à y prendre part. Les instructions sont à l'intérieur du journal.

Je souhaite la bienvenue à deux (2) nouveaux directeurs au C.A., soit madame Sandra Rowe et monsieur Luc Trifiro qui ont accepté de combler les postes laissés vacants par le départ de messieurs Denis Duchesne et Mario Bélanger.

L'AQCC veut bâtir une banque de données sur les activités que vous exercez avec votre (vos) cheval (aux) afin de faciliter votre participation à divers événements régionaux et/ou provinciaux. Que ceux-ci soient orchestrés par l'AQCC, le Comité conjoint, les régions, ex. : marathon, sleighrides, activités équestres, etc. Soyez assurés que cette banque de données reste confidentielle et ne sera divulguée en aucun cas sans la permission du membre concerné.

Quand une demande sera faite au secrétariat, cette base d'information permettra de contacter la bonne personne pour une activité précise au lieu de téléphoner à tout un chacun. Je vous enjoins donc de bien vouloir compléter le coupon à cet effet et de le retourner dans l'enveloppe retour ci-incluse.

Au plaisir de vous rencontrer le 14 août.

*Lucienne Gravelle, présidente*



## Dans ce numéro ...

p. 1	Mot de la présidente	p. 10 - 11	Journée du cheval Canadien 2004
p. 2	Événements à noter en 2004 In Memoriam – Réal Sorel	p. 12	Poulinage, Coin lecture
p. 3	Qui fait quoi ?	p. 13	Parlons maréchalerie
p. 4	Votre C.A. en bref	p. 14	Chuchoteur et... forgeron
p. 5	Nouvelles de la SÉCC	p. 15	Questions légales
p. 6 - 7	Nouvelles des régions	p. 17	Méli-mélo
p. 8	Mors et harnachements – Règlements de la FÉQ	p. 18 - 19	Annonces
p. 9	Le cheval en fête au Québec	p. 20	Invitation à la Journée du cheval Canadien 2004



# Événements à noter en 2004

**Avertissement :** Afin de vous assurer qu'il n'y a pas eu de changements et d'éviter ainsi de fâcheuses surprises, nous vous prions de valider les événements cités auprès des organisations responsables si vous souhaitez y participer.

Date à venir  
1<sup>er</sup> > 4 juillet  
16 > 18 juillet  
22 juil > 1<sup>er</sup> août  
24 et 25 juillet

Journée Conférence-formation AQCC - Historique, lignées et génétique  
Canadian Carriage Driving Classic à Caledon, Ontario  
Expo Lachute. **Le 17, journée pour le Canadien** - Futurité, Attelage en simple, double, conduite d'habileté pour dames (18 ans et +). Prix à gagner.  
Info : Société d'agriculture d'Argenteuil 450 562-3741 Télécopie : 450 562-9493  
Exposition agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe  
Le club des Randonneurs équestres de Bécancour organise un T.R.E.C. (Technique de randonnée équestre de compétition)

## 14 août

18 > 29 août  
21 et 22 août

25 septembre

5 > 14 nov.

à l'attelage à Sainte-Cécile-de-Lévrard  
Pour info, contacter André Duplessis au 819 379-1972

## Journée du cheval Canadien de l'AQCC 2004

Expo-Québec  
Fête des moissons à Saint-Maurice à la ferme La campanile face à l'église  
Concours de plaisance à Blainville par le club d'attelage Saint-Lazare  
Exposition Royal Winter Fair à Toronto, au National Trade Centre

**Avis à tous les intéressés :** Si vous avez des événements d'intérêt pour les membres et le monde des chevaux en général, veuillez nous communiquer les renseignements afin qu'on les publie ici.

## In Memoriam

### Réal Sorel

*Alors que durant les années soixante, le cheval Canadien (comme plusieurs autres races chevalines d'ailleurs) se remet difficilement du succès grandissant des tracteurs, la Société des éleveurs de chevaux Canadiens embauche un jeune secrétaire et publiciste du nom de Réal Sorel; ce dernier restera en fonction pendant plus de 25 ans et sera sans contredit malgré quelques erreurs de parcours, un des piliers les plus solides de la race.*

*Ardent nationaliste, homme d'idées et d'initiatives, ses actions et ses prises de position ne laissaient personne indifférent. Durant cette longue et difficile période, c'est en bonne partie grâce à ses talents de communicateur et d'organisateur, ainsi qu'à son travail infatigable qu'on doit l'arrivée de nombreux nouveaux éleveurs qui allaient prendre le relais pour empêcher une nouvelle fois le cheval Canadien de sombrer dans l'oubli.*

*À l'origine, producteur laitier (vaches Canadiennes, comme de raison), il élève aussi des poules Chantecler en plus de posséder durant de nombreuses années le plus gros troupeau de Canadiens existant.*

*Maintenant retraité, il continuait de suivre l'évolution des races du patrimoine et était avec nous en décembre 1999 à l'Assemblée Nationale alors que le Gouvernement du Québec adoptait le projet de loi concernant ces races ancestrales.*

*Réal était en attente pour une chirurgie cardiaque et son médecin lui avait interdit tout travail physique. Il a été terrassé alors qu'il revenait à la maison avec un voyage de bois qu'il avait chargé...*

*À sa famille et à ses nombreux amis, nos plus sincères condoléances.*

Gilles Racette au nom de tous les membres de l'AQCC

## Journal de l'Association Québécoise du Cheval Canadien (AQCC)



Publié quatre fois l'an  
au début de chaque saison,  
en mars, juin, septembre et décembre.

### Conseil d'administration de l'AQCC

Présidente : Lucienne Gravelle  
Vice-présidente : Nancy Brochu  
Secrétaire : Nathalie Desjardins  
Trésorière : Monique Dandurand  
Directrice : Sandra Rowe  
Directeur : Gérard Lambert  
Directeur : Luc Trifiro

### Pour nous joindre

Secrétariat de l'AQCC  
Nathalie Desjardins  
1486, rang des Botreaux  
Ormstown (Québec) J0S 1K0  
450 829-2878  
Répondeur en permanence  
Télécopieur : 450 829-2878  
contact@chevalcanadien.org  
www.chevalcanadien.org

### Coordination-conception du journal

Myriam Tessier et Claude Lachance

### Dates de tombée du journal

Numéro de mars : le 15 février  
Numéro de juin : le 15 mai  
Numéro de septembre : le 15 août  
Numéro de décembre : le 15 novembre

### Note de la rédaction

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et non celle de l'AQCC ou de leurs représentants.



Plusieurs membres entendent parler de différents organismes où le cheval Canadien est mentionné sans toutefois connaître les liens qui les rattachent à notre cheval Canadien. Afin de clarifier cette situation, nous vous présentons donc une brève définition de quelques-uns de ces organismes, leur mission et leur rapport avec notre Canadien.

## **SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX CANADIENS (SÉCC)**

La SÉCC fut créée en 1895 et est une association nationale regroupant les éleveurs et utilisateurs de chevaux Canadiens à travers le Canada, les États Unis, etc...

C'est elle qui a pour mission principale l'enregistrement et l'identification des chevaux Canadiens ainsi que la tenue des dossiers généalogiques. Pour l'assister, la SÉCC a recours aux services de la Société canadienne d'enregistrement des animaux (SCEA) dont le siège social est à Ottawa.

La SÉCC, ayant son siège social au Québec, est soumise aux règles édictées dans une loi canadienne qui s'appelle la « Loi sur la généalogie des animaux ». Elle est dirigée par un conseil d'administration de neuf (9) administrateurs dont 6 proviennent de membres du Québec.

Pour pouvoir accomplir sa mission et gérer ses autres activités, la SÉCC s'est dotée de règlements administratifs auxquels sont soumis tous les membres.

C'est la SÉCC qui édite le journal « Le cheval Canadien ».

## **ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU CHEVAL CANADIEN (AQCC)**

Connue au départ sous le nom : « Cheval Canadien, division Québec » et incorporée selon la Loi sur les compagnies, partie 111 (L.R.Q., chap C-38) le 20 novembre 1997, son nom fut changé pour celui de L'Association Québécoise du Cheval Canadien (AQCC) le 10 juin 1999.

L'AQCC s'est donné comme mission de PROTÉGER ET PROMOUVOIR LA RACE DU CHEVAL CANADIEN selon son standard d'origine tel que décrit dans le tome 1 du livre de généalogie du cheval Canadien.

L'AQCC regroupe donc des éleveurs et utilisateurs du cheval Canadien demeurant principalement au Québec mais accepte aussi comme membres des personnes de l'extérieur qui ont la même vision. En 2003, l'AQCC regroupait plus de 240 membres.

Au départ ce regroupement a été formé pour demander à la Société des éleveurs de chevaux Canadiens (SÉCC) d'être reconnue officiellement comme le District Québec conformément à l'article 7 de la constitution de la SÉCC.

Reconnue officiellement, comme district du Québec, le 8 novembre 1998, lors de son assemblée de formation présidée par le président de la SÉCC, 7 administrateurs furent élus pour la diriger. L'AQCC fonctionna comme district jusqu'au 25 août 2000, date à laquelle la SÉCC avisa par écrit le bureau de direction de l'AQCC qu'elle ne reconnaissait plus l'AQCC comme district du Québec.

Depuis cette date, malgré le tumulte, l'AQCC continua de fonctionner avec l'appui de ses membres tout en demeurant fidèle à sa mission en plus de promouvoir fièrement la race du cheval Canadien par la participation et/ou l'organisation de différents événements dont un Futurité annuel, le Salon du cheval, le site Internet, le Concours « Petit cheval de fer » adultes et junior, etc.

L'AQCC dans le but de mieux présenter notre cheval, est entre autres, membre du Comité conjoint des races chevalines du Québec (CCRCQ), de la Filière cheval, de la Fédération équestre du Québec (FÉQ) et du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). C'est l'AQCC qui édite le « Journal de l'Association Québécoise du

Cheval Canadien » dont la devise est « Nous élevons pour nos enfants les chevaux de nos pères ».

## **COMITÉ CONJOINT DES RACES CHEVALINES DU QUÉBEC (CCRCQ)**

Le CCRCQ est un organisme constitué en vertu de la partie 111 de la Loi sur les compagnies du Québec.

Cet organisme regroupe différentes races de chevaux uniquement du Québec. Cette année le CCRCQ regroupe 11 associations différentes dont l'AQCC. Il est dirigé par un exécutif élu par les représentants des différentes races chevalines membres.

Le CCRCQ a entre autres pour objectif d'encourager et de développer l'élevage du cheval au Québec. Dans le but d'atteindre cet objectif, différentes manifestations mettant le cheval en évidence sont organisées et une aide financière est accordée aux membres (allocations de transport et d'insémination) et aux organisations avec certaines conditions.

La majorité des sommes (environ 200 000 \$) dont dispose le CCRCQ proviennent aujourd'hui du MAPAQ qui remet plus de 178 000 \$. De ces sommes l'AQCC reçoit environ 5 000 \$.

## **SYNDICAT D'ÉLEVAGE NATIONAL DU CHEVAL CANADIEN-FRANÇAIS (SÉNCCF)**

Incorporé aujourd'hui en vertu de la Loi sur les organismes à but non lucratif, le SÉNCCF fut fondé le 12 novembre 1981 en vertu de la Loi des syndicats d'élevage L.R.Q. CS-39. Parmi les membres fondateurs on comptait M. André Auclair et M. J. Lucien Ouellet. Il se nommait alors : Syndicat des éleveurs de chevaux Canadiens du Bas-Saint-Laurent et fut le premier syndicat d'élevage de chevaux reconnu.

Son nom changea pour le nom actuel le 3 octobre 1992. Le SÉNCCF s'est donné comme but de protéger le cheval Canadien dans toute son intégrité entre autres en respectant le standard d'origine, en recommandant certaines saillies bien précises et en surveillant notre bassin génétique.

Le SÉNCCF, par l'intermédiaire de son secrétaire général M. Gratien Bélanger, joua entre autres un rôle primordial dans la reconnaissance du cheval Canadien comme race du patrimoine agricole du Québec.

Le SÉNCCF compte aujourd'hui une trentaine de membres éleveurs à travers le Québec qui travaillent encore en collaboration pour protéger et faire progresser notre cheval patrimonial.

## **FRONT COMMUN POUR LA CONSERVATION DES RACES DU PATRIMOINE (FCCP)**

Ce regroupement fut formé au Québec au début des années 1990 et se composait de six membres dont deux provenaient de la Société des éleveurs de chevaux Canadiens, deux de la Société des éleveurs de bovins Canadiens et deux de l'Association de promotion et d'élevage de la poule Chantecler. Ce regroupement n'était pas enregistré ou incorporé.

Délégués par chacun de leur conseil d'administration respectif, les membres qui en faisaient partie avaient entre autres comme mission de promouvoir la reconnaissance de ces races en tant que races patrimoniales auprès du gouvernement du Québec. Leur travail aida grandement à la reconnaissance finale de ces races comme patrimoine animalier. Aujourd'hui, ce regroupement n'est pratiquement plus actif même si les membres qui y furent impliqués durant plusieurs années sont toujours disponibles.





## Lettre de Denis Duchesne

par Denis Duchesne, membre de l'AQCC

Yamachiche, le 27 avril 2004

Mme Nathalie Desjardins, Secrétaire, AQCC

Madame,

Je veux, par la présente, vous signifier mon obligation de laisser mon poste de Président de l'AQCC. Et ce, à compter de ce jour. Il en sera de même pour toute forme d'implication à l'intérieur du Bureau de Direction.

De nouveaux engagements aux plans professionnel et personnel ne me permettront plus la même disponibilité. De ce fait, à regret, il m'est apparu clairement que je ne pourrai plus répondre aux attentes de tous ceux et de toutes celles qui comptent sur notre Association. Rester serait de nuire au progrès de notre organisation où de si grands efforts ont été déployés depuis plusieurs années.

Je vous ferai parvenir dès que possible copie officielle de la présente. Du même coup, je vous fournirai les derniers documents reçus pour que vous puissiez y donner suite.

Merci à tous et à toutes. Bonne chance !

**Denis Duchesne**



## Projet Bannière d'éleveur

par Gérard Lambert, directeur de l'AQCC

Émettre une bannière d'éleveurs dans le but de reconnaître les qualités supérieures d'un élevage (Nom de troupeau) par rapport aux autres élevages présents lors d'une compétition nous apparaît un excellent outil promotionnel.

Par contre la mise en place d'un système de calcul de pointage qui serait EFFICACE et JUSTE pour les éleveurs et exposants amène énormément de discussion et de réflexion autant au sein du C.A. qu'au sein des membres et autres personnes ressources contactées.

D'autres éléments doivent donc être examinés avant la mise en place de la bannière.



## Site Internet ■ Appel à tous

par Nancy Brochu, vice-présidente de l'AQCC

Le poste de webmestre est toujours ouvert.

Un concepteur de site Web est encore recherché.

Pour plus d'information, contactez

Nancy Brochu au (819) 358-9534 ou hirt-bro@ivic.qc.ca



## Trésorerie

par Monique Dandurand, trésorière de l'AQCC

**Bravo! Bravo!**

Nous comptons présentement 246 membres au sein de notre association. L'Association est belle est bien vivante grâce à **vosre fidélité**. De plus de nouveaux membres se sont greffés à nous.

C'est évident qu'une association ne peut opérer sans les membres. Le journal de l'Association vous informe sur les activités qui ont lieu ou qui auront lieu ainsi que plusieurs autres sujets. Les commentaires constructifs ou les suggestions sont toujours bienvenus ainsi que les →



## Avis de Mario Bélanger

par Mario Bélanger, membre de l'AQCC

Étant donné la charge considérable de travail que mon poste de directeur exécutif, responsable du secrétariat de la SÉCC, et responsable de différents comités mis sur pied à la demande du ministère de l'Agriculture du Canada, afin de mettre de l'ordre dans les affaires de la SÉCC, je me vois contraint de démissionner de mon poste de directeur de notre Association Québécoise du Cheval Canadien. Je préfère laisser la place à quelqu'un d'autre afin de ne pas surcharger les directeurs en place, vu l'énorme tâche que ceux-ci accomplissent et les nombreux projets en cours.

Vous pouvez être assurés de mon implication et de mon support à la cause du "petit cheval de fer" et du plaisir que j'éprouve à participer et rencontrer les membres dans les différentes activités.

Le travail à la SÉCC est très accaparant mais aussi très édifiant de par son importance pour le futur de la race. Aussi, j'en profite pour demander à tous et toutes d'être disponibles, le moment venu, à participer aux différentes rencontres organisées par le Comité de la Réforme dans le but de trouver des solutions aux huit (8) points à solutionner soumis par AAC.

Malgré les réticences des directeurs de l'ancien C.A. de la SÉCC à voir les choses changer et vu les efforts qu'ils mettent à faire dérailler le processus de rétablissement de celle-ci en lien avec la Loi sur la généalogie des animaux (LGA), il est primordial que vous vous sentiez interpellés pour que la situation change et dans le bon sens. Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi pour faire bouger les choses.

Mes salutations à tous et toutes et au plaisir de vous rencontrer dans une activité ou autre.

**Mario Bélanger**

Secrétaire exécutif

Société des éleveurs de chevaux Canadiens

Téléphone : (819) 587-4321



## Classification

par Gérard Lambert, directeur de l'AQCC

Récemment, quelques membres nous faisaient parvenir des demandes de classification pour leurs chevaux.

Pour diverses raisons nous n'avons pu donner suite à celles-ci et à quelques autres déjà en main. Soyez cependant tous assurés que toutes vos demandes sont gardées en filière et que dès que possible nous y donnerons suite.



## Secrétariat

par Nathalie Desjardins, secrétaire de l'AQCC

Du nouveau au secrétariat !

Pour faciliter les communications avec le secrétariat, l'AQCC s'est dotée d'un télécopieur. À mettre dans vos références, TÉLÉCOPIEUR AQCC (450) 829-2878

→ nouveaux membres.

Au plaisir de vous voir à Blainville lors du Futurité de l'Association Québécoise du Cheval Canadien.



# Nouvelles de la SÉCC Plan d'actions pour réformer la SÉCC

Texte de Myriam Tessier, membre de l'AQCC

C'est à titre de membre de la SÉCC que je fus invitée à participer à une journée d'étude organisée par le Comité de la réforme de la SÉCC, samedi le 22 mai passé. Une vingtaine de membres sur 53 invitations ont répondu à l'appel. Il est à noter que deux autres journées d'étude sont planifiées.

Cette journée s'inscrit dans le cadre du plan d'actions pour réformer la SÉCC à la demande d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Divers comités ont été formés pour solutionner les problèmes soulevés dans le rapport d'inspection, dont le Comité de la réforme. Les responsables des divers comités sont membres du C.A. de la SÉCC et en ce qui concerne le Comité de la réforme, Sylvie Denault en est la responsable et André Auclair et Mario Bélanger agissent en tant qu'adjoints.

Ce comité est consultatif. C'est donc pour du brassage d'idées, de remue-méninges que nous nous sommes divisés en deux groupes pour répondre à des questions précises reliées aux problèmes soulevés dans le rapport d'AAC. Pour cette première journée, les thèmes étaient : Objectif commun, Normes de la race et Districts. Une plénière suivait les discussions en atelier et en fin de journée une synthèse, des questions supplémentaires et une évaluation de la journée

ont couronné le tout.

J'ai bien aimé toutes ces discussions avec d'autres éleveurs, discussions qui se voulaient rassembleuses pour la survie de la SÉCC. J'y ai appris beaucoup de choses dont entre autres que la fondation d'une race doit d'abord être approuvée par le ministre et être en conformité avec la Loi sur la généalogie des animaux (LGA) pour qu'une société de race puisse être constituée en vertu de cette loi.

Donc lors de l'inspection pour l'ouverture du registre national en 1907, les normes de la race chevaline Canadienne ont été approuvées par le ministre et en conformité avec la LGA. Alors on ne pourrait modifier les normes de notre race constituée sans devoir changer l'orientation de notre société comme dans le cas d'une race en voie de constitution. Autrement dit, on devrait redéfinir nos normes avec tout ce que cela implique pour une race pourtant déjà reconnue et constituée. Pour moi ce fut très éclairant dans tout ce débat que nous vivons depuis tant d'années.

J'espère que ces trois journées d'étude permettront de trouver des moyens unificateurs pour rassembler les éleveurs et permettre qu'on puisse enfin travailler à l'unisson pour notre cheval, le Canadien patrimonial et national.

## Nouvelles de la SÉCC En bref

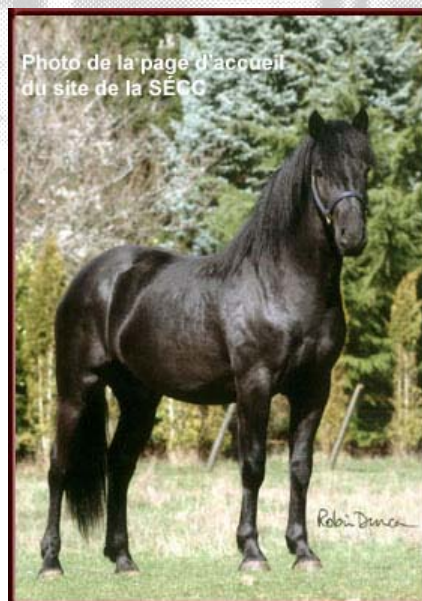
Texte de Myriam Tessier, membre de l'AQCC

Voici quelques nouvelles brèves et récentes que j'ai obtenues d'André Auclair, président de la SÉCC.

### Site Internet de la SÉCC

Dans le site de la SÉCC, il y aura une section de « Nouvelles brèves ».

Les membres peuvent gratuitement annoncer leur ferme et les sujets à vendre. Par contre pour avoir son propre site dans celui de la SÉCC, il en coûtera 50\$ et ainsi tous les membres



peuvent alors accéder à ce site directement.

Voici l'adresse du site Internet de la SÉCC :

<http://www.chevalcanadien.com/>

### Réforme de la SÉCC

La prochaine rencontre d'étude de la réforme sera tenue au début de juillet à Ottawa. La réforme progresse bien et est bien perçue du ministère Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).



Texte et photos de Sandra Rowe, directrice de l'AQCC et représentante régionale

Bonjour à tous,

Durant la première fin de semaine du mois de mai, j'ai eu la chance d'aller me promener au Lac Saint-Jean avec M. Jean Babin (éleveur de chevaux Canadiens de la C.-B.). Nous sommes allés visiter quelques éleveurs de chevaux Canadiens dont M. Bruno Deschênes et sa conjointe Chantal et aussi M. René Servais.



Lou Danie #4046 et Chantale Deschênes (meneuse)

de M. Gérald Duchesne (le 1<sup>er</sup> éleveur et propriétaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean). Il a ensuite acheté Mon-Rêve Robinson Ève # 5293 à 3 ans de M. Rémi Bourgoïn de Pohénégamook et L.G. Lou Danie # 4046 de M. Gérald Duchesne quelques années plus tard. M. Bruno Deschênes partit ensuite avec un ami faire le tour d'une partie du Québec à la recherche d'un étalon digne d'accoupler Lou Danie. Ils se basèrent sur la liste des étalons classé « A » selon feu M. Jean-Guy Gélinas. Les premières journées furent longues et sans succès. Il ne restait plus que 2 endroits où aller !! Ils s'arrêtèrent chez M. André Auclair qui avait été recommandé par M. Gélinas. À ce moment-là, M. Deschênes ne connaissait pas M. Auclair ! M. André Auclair savait exactement ce que recherchait M. Deschênes et il



L.G. Barreau Noble # 4486 à 13 ans

l'envoya chez M. Noël Arcand voir son étalon Henryville Grand-Maître. Le propriétaire n'était pas là. Il a continué sa tournée pour se rendre chez M. Omer Lajoie pour voir son étalon. Ce dernier correspondait à ses critères de sélection. Mais malheureusement, il s'avéra être le 1<sup>er</sup> fils de Lou Danie. Malgré cela, l'année suivante, il décida d'acquiescer ce noble

étalon : L.G. Barreau Noble # 4486 qui était le digne fils de sa mère. Ainsi M. Bruno Deschênes devenait le seul propriétaire des 2 seuls fils de Lou Danie : Gauville Pruno Figaro et L.G. Barreau Noble. M. Deschênes dompta Noble à 11 ans et la même année, il labourait avec la charrue à manchon tout en s'amusant avec Noble chez M. Gérald Duchesne. Sélectionné par feu Réal Sorel, L.G. Lou Danie fut une des juments la mieux vendue durant l'encan de Deschambault en 1981. Lou Danie devint l'objectif d'élevage de M. Deschênes et était ce que tout homme espérait en tant que conformation

et tempérament.

Noble s'avéra être un excellent cheval d'attelage, autant pour le trait que la voiture légère. Il acceptait aussi les cavaliers, même s'il n'était dressé pour cela. Son frère Figaro excelle aussi en attelage et à la selle. On peut dire que ces 2 étalons ont travaillé dans les chantiers avec des charretiers plus ou moins expérimentés, tout en donnant un très bon rendement.



Gauville Pruno Figaro à 18 ans

Afin d'aider M. Deschênes à se bâtir un bon troupeau, M. Auclair a offert à M. Deschênes 2 de ses juments : Témis Fablo Nelly # 4333 et Deschambault Élite Theta # 4988. Ainsi, considérant le potentiel génétique qu'elles avaient à offrir, M. Deschênes en fit l'acquisition.

Theta engendra Norchesnes Noble Flore (propriété actuelle de M. C. Tessier), Noble Étoile, Figaro Justice. Les dernières années de Noble furent utilisées à travailler dans les jardins forestiers plutôt qu'à la reproduction.



M. Bruno Deschênes avec Théta # 4988 devant le troupeau

Nelly a engendré Témis Noireau Ca-

pucine qui fût classée OR en

2002, Norchesnes Figaro Émir classé OR en 2001, Flamme, Jalna et quelques autres, qui ont aussi une très belle conformation.

M. Deschênes possède aussi d'autres juments qui ne sont pas mentionnées dans cet article et qui sont très bien conformées. Le cheptel, à ce jour, contient 34 chevaux dont 3 étalons reproducteurs.

Pendant notre visite, nous avons aussi rencontré M. René Servais. Il fait un élevage familial depuis 6 ans. Il a débuté avec Norchesnes Figaro Ginny # 7877 (de M. Bruno Deschênes). Il compte maintenant 4 chevaux depuis le décès de Midal Fablo Wonder # 5222, l'an dernier.



Midal Fablo Wonder



Norchesnes Figaro Ginny # 7877

De notre côté, mon conjoint, Luc Dubé, a eu la chance de participer avec M. François Bergeron à une compétition internationale d'attelage en simple en Caroline du Nord en avril dernier. Il aura la chance de continuer à suivre M. François Bergeron et Mme Monique Dandurand pour les compétitions suivantes au New-Jersey et à Bromont. Ces

compétitions sont pour la sélection de l'équipe canadienne pour la compétition mondiale qui se donnera en Suède, cet été. Heureusement pour Luc et François, ils ont commencé leur été de bonne heure ! Félicitations et bonne chance à toute l'équipe !



Vous passez par Saint-Félix-d'Otis ? Venez vivre l'expérience Nouvelle-France !



Voici les étalons en service dans la région :

## Au Lac Saint-Jean, chez

### Bruno Deschênes

- ◆ Gauville Pruno Figaro # 5192
- ◆ Norchesnes Figaro Émir # 6690
- ◆ Lambert Billy Fellow # 6904

### Régis Mailloux

- ◆ Ranch Lac G. Fanfaron Apollo # 5829

## Au Saguenay, chez

### Lise Tremblay

- ◆ Saguenay Ève Yukon Jospatriote # 8329



Un gros MERCI à M. Bruno Deschênes et Mme Chantal Deschênes (élevage Norchesnes) de m'avoir si bien reçue et d'avoir pris le temps de répondre à mes nombreuses questions !!

Il me fait un grand plaisir de participer au journal de l'AQCC !! J'espère que ces informations seront bénéfiques pour tous.

Au revoir et au prochain numéro...

Sandra Rowe  
Élevage de Lacadienne

Représentante pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

<http://membres.lycos.fr/lacadienne/>  
(Mon site n'est pas complètement terminé mais vous pouvez aller le visiter !!!)

Courriel : luc\_sandra@sympatico.ca



Mober Héros Cel-Kim # 6337 avec François Bergeron (meneur) et Luc Dubé (navigateur) durant la compétition du marathon en Caroline du Nord, avril 2004.



Côté tourisme, le site de la Nouvelle-France (où le film « Robe noire » a été tourné), situé à Saint-Félix-d'Otis, bénéficie d'une subvention de 2,1 millions de dollars pour effectuer des travaux de développement majeurs. Une partie de cette subvention sera utilisée à la promotion du cheval Canadien. Le site de la Nouvelle-France a acquis 10 chevaux afin d'élaborer un spectacle équestre qui sera présenté aux visiteurs. Un partenariat a été conclu avec M. Daniel Bédard, des écuries Bédard Quarter Horse pour l'ensemble du volet équestre. Le côté polyvalent et le savoir-faire du cheval Canadien seront mis à l'honneur lors de ces spectacles. Une nouvelle animation sera également ajoutée au parcours de la visite commentée où les visiteurs pourront découvrir le cheval Canadien et son histoire. L'identité des chevaux et leur provenance nous sont encore inconnues. La saison 2004 du site de la Nouvelle-France sera en cours dès le 9 juin. Pour plus de renseignements visitez le [www.sitenouvellefrance.com](http://www.sitenouvellefrance.com).

# Mors et harnachements – Règlements de la FÉQ

Texte de Nancy Brochu, vice-présidente de l'AQCC

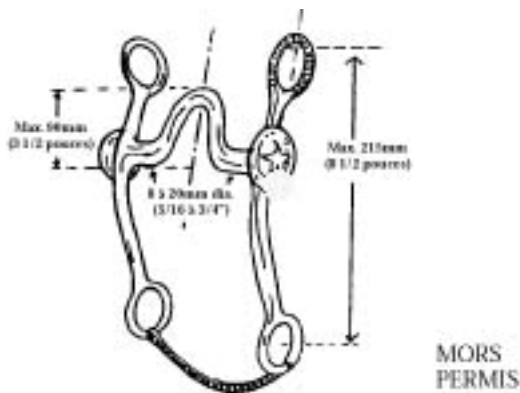
Voici quelques règlements concernant les mors et harnachements, tirés du Livre des règlements western de la Fédération équestre du Québec, XXVIII<sup>e</sup> édition, 2004. Nous ne les avons pas tous mis car il y en a beaucoup. Ce sont les principaux.

Il est important de savoir quand vous regardez quelqu'un monter à cheval, classique ou western, s'il a mis du temps pour entraîner son cheval et lui faire comprendre doucement ce qu'il doit faire, ou bien s'il utilise un mors spécial, des éperons spéciaux et des enrênements pour obliger le cheval à se plier aux demandes de son maître et le tout contre son gré. Exemple, un cavalier qui fait faire des pivots, des pas de côté, des appuyers, etc. à son cheval avec un mors de filet et sans éperons a bien plus de mérite que celui qui utilise « un gros mors à levier » et des « gros éperons ». Le secret n'est pas dans le mors ou dans les enrênements, il est dans la pratique, la persévérance et la douceur. Avec le cheval et non contre le cheval.

Je vous invite spécialement à faire la comparaison vous-même lors du concours Petit cheval de fer (adulte) surtout lors de l'ouverture de la barrière.

## 300. Mors western

a) Tout mors muni de leviers (fixes ou libres) au bout desquels les rênes sont attachées. Ce type de mors exige l'utilisation d'une gourmète qui doit être acceptable par le juge, être d'une largeur minimum de 13 mm (½ pouce) et reposer à plat sous la mâchoire



du cheval. Plus précisément, le mors western acceptable possède, entre autres, les caractéristiques suivantes :

1. La longueur, hors tout, maximale du levier est de 215 mm (8½ pouces).
2. L'embouchure doit être ronde, ovale ou en forme d'œuf, lisse et en métal solide (« unwrapped »), d'un diamètre de 8 à 20 mm (5/16 à ¾ de pouce) mesurée à 25 mm (1 pouce) du rebord extérieur. Cette embouchure peut être à composition multiple (« inlaid »), mais doit être lisse ou enveloppée de latex (« latex wrapped »). Rien ne doit saillir de plus que 3,2 mm (1/8 de pouce) en dessous de l'embouchure (barre), tel que des extensions ou fourchons. L'embouchure peut être faite en deux ou trois parties. Embouchure en trois parties : un anneau connecteur de 32 mm (1¼ pouce) ou moins de diamètre OU une barre plate de connexion de 10 à 20 mm (3/8 à ¾ pouce) [mesurée de bas en haut avec une longueur maximum de 50 mm (2 pouces)], demeurant à plat dans la bouche du cheval, est acceptable.
3. La hauteur maximale permise pour le passage de la langue est de 90 mm (3½ pouces). Les embouchures jointées, « half-breed » et « spade » sont aussi acceptables.

4. Le mors releveur (« slip » ou « gag »), le mors beignet (« donut ») et le mors de polo (« flat polo ») ne sont pas permis.

b) Une seule main est permise sur les rênes et il n'est jamais permis de changer de main pendant une épreuve sauf pour l'épreuve d'obstacles western si un obstacle est dans une position qui justifie le changement. Cependant, il n'est donc pas permis de changer de main entre l'ouverture et la fermeture de la barrière (celle-ci doit être refermée avec la même main qui l'a ouverte). Durant le cours normal d'une épreuve, il est permis de placer l'index entre les rênes et le bout (non fermé) des rênes.



## 301. Mors de filet western

a) Tout mors à embouchure jointée, au bout de laquelle sont fixés des anneaux ronds, ovales, ou en forme de « D ». Le diamètre de chaque anneau ne doit pas être supérieur à 10 cm (4 pouces) et ne doit pas être inférieur à 5 cm (2 pouces). La circonférence intérieure de l'anneau doit être libre de tout point d'attache pour la tête, la gourmète et les rênes qui auraient un effet de levier. L'embouchure doit être ronde, ovale ou en forme d'œuf, lisse et en métal solide (« unwrapped »). Cette embouchure peut être à composition multiple (« inlaid »), mais doit être lisse ou enveloppée de latex (« latex wrapped »). Les barres doivent être d'un diamètre minimum de 8 mm (5/16 pouce) mesurées à 25 mm (1 pouce) de l'anneau, décroissant graduellement vers le centre du mors. L'embouchure peut être faite en deux ou trois parties. Embouchure en trois parties : un anneau connecteur de 32 mm (1¼ pouce) ou moins de diamètre, OU une barre plate de connexion de 10 à 20 mm (3/8 à ¾ pouce) [mesurée de bas en haut avec une longueur maximum de 50 mm (2 pouces)], demeurant à plat dans la bouche du cheval, est acceptable.

REINING SEULEMENT : IL EST IMPORTANT DE NOTER QUE L'EMBOUCHURE DU MORS DE FILET NE DOIT COMPTER QU'UN SEUL JOINT CENTRAL. L'EMBOUCHURE EN TROIS PARTIES EST DONC ILLÉGALE EN REINING.

b) La gourmète est facultative avec le mors de filet mais la gourmète de métal (« curb chain ») est illégale. Si utilisée, la gourmète d'un mors de filet doit être lâche (jamais serrée) et elle peut être attachée en-dessous des rênes; de plus, elle n'a pas de largeur minimum ou maximum et elle peut aussi être ronde et décorée de nœuds. Le bris n'entraîne pas nécessairement une disqualification.

c) Le cavalier peut tenir les rênes en utilisant ses deux (2) mains; les rênes doivent alors être croisées au-dessus du garrot avec le bout de celles-ci pendant de chaque côté (rênes fermées interdites).

## 304. Harnachement illégal pour la monte western

La muserolle ainsi que la martingale (à anneaux ou fixe) sont interdites. Il en est de même des rênes allemandes, de la rêne Colbert, des rênes à poulies, de la rêne Chambon, du Gogue et de tout autre forme d'enrênement. →



# Le cheval en fête au Québec

Textes de Catherine Filion, membre de l'AQCC et de Sandra Rowe, directrice de l'AQCC

**Le cheval en fête... dans l'Outaouais** - Samedi le 5 juin, la Troïka a reçu près de 700 visiteurs. Plusieurs activités et présentations équestres avaient lieu dans le cadre de la semaine du cheval. L'objectif commun de tous nos participants et bénévoles était d'offrir la chance au public de découvrir le monde fascinant des chevaux.



Les présentations équestres furent faites par les représentants de sept écuries de la région. Les spectateurs ont assisté à des démonstrations de dressage, de sauts d'obstacles, de voltige, d'attelage, de gymkana, de plaisance western, etc. Des chevaux de tous les styles, de toutes les grandeurs, de toutes les couleurs...

Le petit cheval de fer, notre cheval national, fût mis à l'honneur par la famille Lalonde-Fink, de la ferme du Hameau, de Notre-Dame-de-la-Salette. Revêtus de costumes d'époque, ces passionnés du cheval Canadien ont instruit l'assistance sur l'historique de la race et en ont démontré la versatilité. De plus, l'Association Québécoise du Cheval Canadien tenait sur les lieux un kiosque.

Au menu, de succulents hamburgers de bison !

Merci à tous ceux et celles qui ont rendu possible la tenue de cet événement chevaleresque !

Nous vous invitons à jeter un coup d'oeil à notre album photos... [www.latroika.ca](http://www.latroika.ca)

Catherine Filion, Propriétaire de la Troïka

**Au Saguenay** – Dans le cadre de la semaine « Le cheval en fête » qui se déroulait du 31 mai au 6 juin, nous avons partagé avec 300-400 visiteurs notre passion pour les chevaux. La journée du 6 juin fut notre journée porte ouverte au public et nous offrions des kiosques sur l'alimentation avec Nutrinor et Purina, la reproduction, la récolte de saillie pour l'insémination artificielle, les cours d'équitation western et classique et l'élevage de nos chevaux Canadiens et des chevaux Canadian Warmblood. Cette journée se passait aux écuries Hanomar (éleveur de Warmblood) à Laterrière. Nous avons fait découvrir aux gens l'attelage avec un Canadien de 5 ans et la selle avec une pouliche Warmblood de 3 ans. Cette magnifique journée a demandé beaucoup de préparation mais a été un succès. J'ai fait découvrir le magnifique caractère, potentiel et versatilité du Canadien à bien des gens. Quelques-uns d'entre eux désirent s'acheter un Canadien prochainement. Grâce à Dame Nature, notre journée a donné aux gens quelques connaissances sur l'alimentation, le dressage des chevaux, l'histoire des chevaux Canadiens et les caractéristiques de ces derniers. J'espère que tous et chacun ont apprécié cette belle journée et le travail que les bénévoles ont fait pour permettre cette journée de Cheval en Fête. Il me fait un grand plaisir d'être représentante pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et membre du C.A de l'AQCC. Bonjour à tous et bon été en espérant de vous rencontrer lors de la journée du Petit cheval de fer.

Sandra Rowe

## Mors et harnachements – Règlements de la FÉQ - suite

### MORS PERMIS



(Slow Twist)

(Corkscrew)



(Double Twisted Wire)

(Single Twisted Wire)



(Correction Bit)

(Snaffle Bit with Connecting Flat Bar)

→ Les guêtres et autres formes de protection des membres sont prohibées en plaisance western, épreuve

d'obstacles western, parcours western et présentation au licou. La rêne fermée (« Closed rein ») est interdite sauf en tant que rêne standard du romal. Toute violation entraîne une disqualification (la pénalité peut varier pour le reining, l'épreuve d'obstacles western et le parcours western).

### 305. Harnachement classique

a) Dans toutes les épreuves classiques, un mors de filet approprié (aucun levier), un mors dit « kimberwick », un de type « pelham » et/ou une bride complète (deux rênes), doit être utilisé et la bride, peu importe l'embouchure, doit être munie d'une muserolle, de type caveçon, faite de cuir.

c) Les mors de tous les types (« pelham », filet, « kimberwick ») munis d'embouchures avec cathédrales, beignets (« donut »), pointes, fils tranchants et ou matériaux effilés ou rugueux, sont cause de disqualification. Si un mors à leviers est utilisé, la gourmette est obligatoire et la largeur de celle-ci doit être d'au moins 13 mm (½ pouce) et reposer à plat sous la mâchoire du cheval.

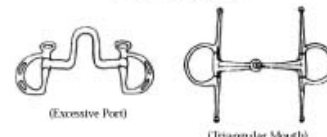
f) Facultatif : éperons sans molettes qui sont

émoussés, ronds et d'une longueur inférieure la 25 mm (1 pouce).

### 306. Harnachement illégal pour la monte classique

Les rênes allemandes, les éperons illégaux [voir 305 (f)], les martingales fixes ou à anneaux, les muserolles croisées et éclairs ainsi que les rênes en caoutchouc ne sont pas permises. Il en est de même de la rêne Colbert, des rênes à poulies, de la rêne Chambon, du Gogue et de tout autre enrènement. Les guêtres et autres formes de protection des membres sont prohibées en plaisance classique.

### MORS NON PERMIS



(Excessive Port)

(Triangular Mouth)



## LA PRÉSENTATION AU FUTURITÉ

### UN SIMPLE PETIT RAPPEL . . .

- Les commandements comme l'arrêt, le pas et le trot sont la base en présentation. Ils doivent être exécutés à la demande du meneur et non au bon vouloir du cheval.
- Développer l'habitude du cheval à se placer au carré (les membres ensemble et bien appuyés au sol) sans bouger pendant de longues minutes.
- Pratiquer vos entrées et vos sorties d'une carrière de présentation.
- Votre animal doit vous suivre et non se laisser traîner ou vous traîner.

### OÙ SE PLACE LE MENEUR ?

- Le meneur se situe du côté gauche du cheval, à la hauteur de l'épaule.
- Garder toujours une distance entre le cheval et vous soit environ la moitié de la longueur de votre bras. De cette manière, le cheval ne marchera pas sur vos talons.
- Tenir la laisse à environ 15 cm (6 pouces) du licou tout en étant sûr que l'on a en tout temps le plein contrôle sur l'animal peu importe son âge et son sexe.
- Lorsque l'on présente son animal, il faut s'aligner pour marcher et trotter face à l'évaluateur. La ligne droite est de rigueur.
- Quand vous tournez à un bout ou l'autre, le meneur tourne toujours par la droite. De cette façon, le meneur n'interfère pas entre le cheval et le juge.
- Lors de votre retour face au juge, pensez d'arrêter avec une bonne distance devant celui-ci. Soyez attentifs aux demandes et consignes du juge.

### LA PRÉPARATION

- La préparation, c'est-à-dire laver le cheval, la coupe des poils excédentaires, peigner la crinière et la queue, le parage des sabots et pour les chevaux plus vieux, le ferrage, sont des étapes importantes.

Plus vous travaillerez autour du cheval, plus il portera attention à vous et vous respectera. Il se concentrera à savoir où vous êtes et qu'est-ce que vous attendez de lui.

Il faut investir des heures de pratique sur plusieurs semaines ou mois avant les compétitions. **Garder toujours en tête que si on veut aller vite avec un cheval, il faut aller lentement.** Un cheval est un être vivant et non une machine. Il ne faut surtout pas prendre pour acquis que si le cheval va bien chez soi, qu'il ira bien ailleurs. Pour vérifier votre niveau d'apprentissage, faites des simulations avec d'autres chevaux en même temps que vous dans vos pratiques.

Développer une confiance, une complicité avec notre animal. Comme toute activité, cela ne représentera pas une corvée pour votre cheval mais un jeu.

- Enfin un licou en cuir bien astiqué et bien ajusté à la tête du cheval vient mettre la touche finale à votre animal. Ceci est de mise pour les juments et les jeunes chevaux.

Dans le cas des étalons, il faut jouer de plus de prudence. N'oubliez pas que le cheval est beaucoup plus fort que nous. Une bride de selle anglaise est l'article idéal sur la tête de l'étalon pour une conduite sûre et sécuritaire. Pour faire le lien entre le meneur et l'étalon, une laisse de cuir avec chaîne est l'outil recommandé. La chaîne de la laisse passée sous le menton dans les anneaux du mors, vous procure un excellent contrôle.

### LE PRÉSENTATEUR

La tenue vestimentaire de celui-ci est de rigueur.



Pour les hommes, un habit classique, chemise et cravate, chapeau et gants sont de bon augure.



Pour les dames, la blouse traditionnelle, pantalon ou jupe-pantalon, chapeau à bord étroit et bien en place sur la tête et les gants sont de circonstance pour la présentation. Une chaussure à talons plats avec semelles antidérapantes qui vous procurera un pas sûr.

### CONCLUSION

Donc, il faut conclure, que la présentation permet d'établir des bases solides avec votre cheval soit entre autres, l'arrêt complet et sans bouger, complicité, écoute et respect. C'est pourquoi il faut commencer plusieurs mois à l'avance. C'est tout aussi valorisant pour vous et pour votre élevage que les autres disciplines qui touchent le cheval. Maintenant à vos laisses et surtout.... amusez-vous.



# Les inscriptions pour le 14 août 2004

## ATTENTION, ATTENTION, veuillez lire attentivement les consignes suivantes :

- 1- Les inscriptions doivent se faire avant le 6 août 2004 au coût de 25 \$ par cheval, par activité. Après cette date, y compris le matin même, le coût sera de 50 \$ par cheval, par activité.
- 2- L'habillement est important pour notre fierté et celle de la race du patrimoine ainsi que pour l'image véhiculée dans le public. Donc l'habit doit être adéquat pendant le déroulement de l'événement, à la réception de la récompense et lors de la présentation de tous les participants.
- 3- Réservation de stalles dans l'écurie C, côté Nord. 30 \$/jour par cheval, remboursable si nettoyée par le locataire. Premiers arrivés, premiers servis.
- 4- Pour les inscriptions du Futurité et des concours, faites parvenir le coupon-réponse correspondant accompagné de votre chèque au montant cumulé correspondant aux activités choisies à l'ordre de : Association Québécoise du Cheval Canadien  
Pour toute autre information concernant la Journée du cheval Canadien contactez  
Lucienne Gravelle (514) 684-5299 ou Nathalie Desjardins (450) 829-2878 ou Gérard Lambert (450) 568-2619

## FUTURITÉ 2004

### LES CLASSES POUR LE FUTURITÉ SERONT :

- Classes de conformation pour les poulains et pouliches :
  - de l'année
  - 2 ans
  - 1 an
  - 3 ans
- Classes d'attelage pour les 2 et 3 ans, hongres acceptés
- Classe d'équitation pour les 3 ans, hongres acceptés

**Exigences :** Être membre de votre « Association Québécoise du Cheval Canadien ».  
S'inscrire avant le 6 août 2004 pour bénéficier du prix de 25 \$ au lieu de 50 \$ après cette date.

**Remarque :** Un habillement de présentation, sans être nécessairement coûteux est toujours apprécié du public et ... des juges, en plus d'être requis par votre association. Et ce pour les 3 activités.

## CONCOURS PETIT CHEVAL DE FER

*Ce concours est réservé aux chevaux de 4 ans et plus et consiste en 4 étapes mettant en valeur la polyvalence de la race, soit : la force, l'agilité, la rapidité et l'obéissance.*

- 1<sup>re</sup> partie, à l'équitation : Consiste en un parcours avec des obstacles naturels comme ouvrir une barrière, passer sur une toile de plastique, reculer entre 2 perches, **sauter** 2 sauts de 18 pouces, etc.
- 2<sup>e</sup> partie, à l'attelage : Tirer une traîne avec un poids de 500 livres sur 100 pieds, c'est la précision à la ligne d'arrêt qui est évaluée.
- 3<sup>e</sup> partie, à l'attelage : Un parcours de cônes
- 4<sup>e</sup> partie, à l'attelage : Parcourir une distance de 1/2 mille au trot le plus rapidement possible

Pour le concours, une équipe de participants comprendra un cheval, un conducteur et un aide. Le propriétaire devra fournir tous les noms lors de l'inscription et l'équipe devra travailler ensemble tout au long du concours. **Il sera également permis que l'aide devienne le conducteur et le conducteur l'aide pour effectuer certaines étapes du concours.** Référence : Règlements généraux, page 4, paragraphe b.

Les règlements complets sont disponibles au secrétariat sur demande.

## CONCOURS PETIT CHEVAL DE FER - SECTION JEUNESSE (MOINS DE 18 ANS)

Attention les jeunes !!!

Le concours Petit cheval de fer nous revient cette année, le 14 août à Blainville, juste avant les grands.

Un peu allégé **et pour toutes et tous** (moins de 18 ans), classique ou western.

Voici, il sera composé de 2 principales épreuves, la plaisance combinée à l'obéissance aux commandements et suivie d'un parcours d'obstacles (pas de saut).

La plaisance sera jugée à la beauté (préparation et propreté) de votre monture et aux allures (mouvement, port de tête, etc.) de celle-ci.

L'obéissance aux commandements, c'est d'exécuter le plus rapidement possible ce que le juge demande aux concurrents (pas, trot, volte ou cercle, arrêt, reculer, etc.).

Pour terminer, un parcours d'obstacles qui devrait ressembler à ce que l'on peut rencontrer comme difficultés lors d'une randonnée (franchir des perches au sol au pas ou au trot, reculer entre des bornes ou des perches disposées en L V U, traverser des perches surélevées au pas, tourner dans un carré) le tout sans rien accrocher !

Voilà, si ça vous tente, venez participer en grand nombre !

Pour plus de détails, contactez Nancy Brochu : [hirt-bro@ivic.qc.ca](mailto:hirt-bro@ivic.qc.ca) ou (819) 358-9534

Ou bien : consultez le Livre des règlements western de la Fédération équestre du Québec, XXVIII<sup>e</sup> Édition, 2004, ça vous donne une bonne idée.



# Poulinage

Texte de Nathalie Desjardins, secrétaire de l'AQCC, ITA de La Pocatière, Technique équine

## Complication chez la jument et le nouveau-né

C'est la saison du poulinage. Pour certains, cet événement a déjà eu lieu, pour d'autres il est encore à venir. Lorsqu'une jument pouline, on est en droit d'espérer que tout ce passe bien et qu'il en résulte un beau poulain ou une belle pouliche bien en santé. Dans la plupart des cas c'est ce qui se produit mais il arrive qu'il y ait des complications chez la jument ou le nouveau-né.

Voici quelques problèmes susceptibles de survenir lors du poulinage et après.

D'abord la dystocie, c'est-à-dire un poulinage laborieux qui peut être causé par une position ou une présentation anormale du poulain ou par un anomalie chez le poulain comme l'hydrocéphalie.

Après le poulinage il peut aussi y avoir des complications. Chez la jument les problèmes les plus fréquents sont la rétention placentaire qui peut avoir comme conséquence la fourbure et l'infection utérine ce qui peut éventuellement rendre la jument stérile. Comme autre problème on retrouve la colique post-partum, qui est généralement mineure. Les lacérations à la vulve, les perforations au niveau du vagin et du rectum, des hématomes au vagin et la déchirure du col.

Chez le nouveau-né, les complications possibles sont aussi nombreuses. D'abord il y a la rétention du méconium (première selle). Le méconium est normalement expulsé dans les 24 heures suivant la naissance. Le syndrome de mésadaptation néo-natal s'identifie par différents symptômes comme l'incapacité de boire (pas de réflexe de succion), des convulsions, rotation de l'encolure, grincement de dents, etc.



Le poulain peut souffrir d'une inflammation de l'ombilic qui peut être causé par différents facteurs comme l'oubli de désinfecter l'ombilic lors de la naissance, une litière malpropre, un poulinage non-assisté et une rupture anormale du cordon ombilical. Un problème plus sérieux peut résulter de cette inflammation.

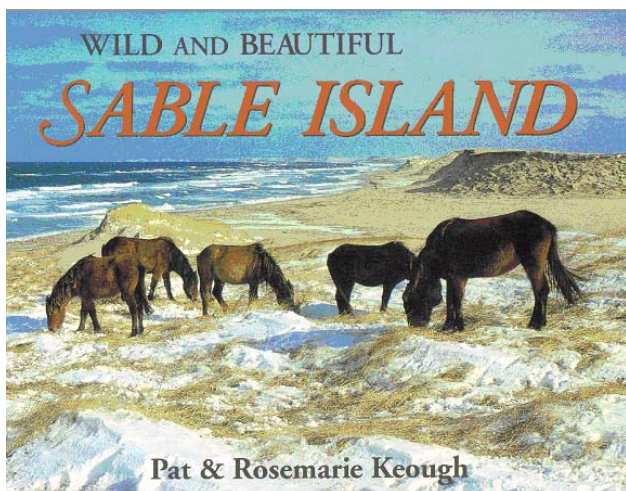
La septicémie (infection généralisée du sang) survient lorsqu'une toxine est libérée par une bactérie.

En terminant, un poulinage peut apporter son lot de bonnes et de mauvaises surprises, l'idéal est d'être prêt à toute éventualité. Surveiller les signes d'un poulinage éminent pour être présent et prêt à réagir en cas de problème.

Finalement avoir sous la main les coordonnées d'un bon vétérinaire et espérer ne pas avoir besoin de lui.

## Coin lecture

Texte de Nathalie Desjardins, secrétaire de l'AQCC



On m'a dernièrement offert un livre magnifique intitulé WILD AND BEAUTIFUL SABLE ISLAND. Il s'agit d'un livre au sujet de l'Île de Sable située au large de la Nouvelle-Écosse. On y raconte l'histoire des gens qui y vivaient et des nombreux navires qui y ont fait naufrage. On parle de la flore et la faune de cette île. Ce livre contient des photos splendides de phoques, d'oiseaux mais surtout de chevaux sauvages qui ressemblent étrangement aux chevaux Canadiens. Même si ce livre est en anglais, il vaut la peine d'être consulté, ne serait-ce que pour les photos. Je vous le recommande chaudement, moi j'ai été emballée.

WILD AND BEAUTIFUL SABLE ISLAND  
De Pat & Rosemarie Keough  
Production Nahanni



Texte d'Éric Chrétien, maréchal-ferrant, membre de l'A.M.F.Q et membre de l'AQCC

Cette chronique de maréchalerie se tiendra en 2 ou 3 parties et est présentée sous forme de questions-réponses à la suite d'une entrevue que j'ai faite avec Éric Chrétien, maréchal-ferrant. Interview par Myriam Tessier. Voici donc la première partie.

Selon Éric Chrétien « Cet article de maréchalerie n'apportera pas la réponse à tous les problèmes. Il



Ajustement à chaud

ne rendra pas le cheval qui boite un cheval sain pas plus que les mauvais pieds en bons pieds. Il devrait simplement vous donner des outils pour analyser le ferrage ou trimage dont votre cheval a besoin.

Il y a quatre choses importantes pour garder son cheval longtemps et le faire performer au maximum : nutrition, état du sol où il est gardé, entraînement et soins des pieds. Si un cheval n'est pas bien dans ses pieds ou s'il boite, son propriétaire sera malheureux et le cheval ne pourra pas travailler ou s'entraîner. »

**MT :** Alors pourquoi l'importance de faire trimer les sabots ?

**ÉC :** À l'état sauvage, les chevaux parcourent de 15 à 20 km par jour et il y a donc usure. De plus, toujours dans la nature, un cheval avec de mauvais pieds est éliminé tôt ou tard par sélection naturelle car s'il n'a pas de bons pieds il est plus vulnérable et meurt généralement plus tôt que la moyenne. De nos jours, les chevaux sont gardés dans des box et ceux qui boitent sont soignés soit par un vétérinaire ou un maréchal-ferrant.

Il faut donc commencer à trimer les poulains très jeunes parce que les os des poulains ne sont pas formés et si le sabot pousse avec de mauvais aplombs, les os seront malformés. De là l'importance de les faire aux 6 à 8 semaines.

**MT :** Pourquoi ferrer ?

**ÉC :** Il faut ferrer pour les raisons suivantes :

- ♦ Éviter l'usure excessive du sabot – entraînement intensif ou sur surface rugueuse
- ♦ Pour corriger les aplombs afin de combler où il manque du sabot – bien balancer le pied
- ♦ Pour donner de l'adhérence – divers crampons
- ♦ Pour performer selon la discipline pratiquée – fers d'exposition, de reining, de route, etc.

**MT :** Qu'est-ce qui peut déformer les pieds ?

**ÉC :** Entre autres, ce qui peut déformer les pieds :

- ♦ Des mauvais parages (trimages)
- ♦ Un fer mal ajusté

- ♦ Un ferrage gardé trop longtemps. Après huit semaines, le pied devient trop long et est débalancé. C'est beaucoup plus facile et rapide de déformer un pied que de le réparer !
- ♦ La condition du terrain ou du box ou de l'entre-deux

Parlant de l'entre-deux, il peut avoir comme conséquences un manque d'exercice et un manque d'hydratation aux pieds avant, donc la corne a tendance à sécher et il peut y avoir une contraction du pied.

Pour ce qui est du balancement, le sujet est vaste et technique et il fera l'objet d'un prochain article.

**MT :** Y a-t-il des particularités observées chez les pieds des Canadiens ?

**ÉC :** Ce que j'ai observé des pieds des Canadiens, bon, la corne est plus dure probablement dû au fait de la sélection naturelle qui s'est faite au début de la colonie et proportionnellement ces chevaux ont de grands pieds pour leur petite taille. Ils sont très résistants aux boiteries.

**MT :** Alors pour finir cette première chronique sur une note rarement abordée, Éric, quand un propriétaire ou un éleveur est satisfait des services d'un maréchal-ferrant, que doit-il faire pour le garder ? Autrement dit, en excluant le paiement pour les services rendus, c'est quoi un bon client pour un maréchal-ferrant ?

**ÉC :** Selon moi, un bon client c'est :

Quelqu'un chez qui le matin tu as hâte d'aller travailler et d'où le soir tu rentres heureux.

Quelqu'un que tu respectes et qui te respecte.

Pour ce faire, je suis donc ponctuel et il m'attend avec des chevaux prêts.

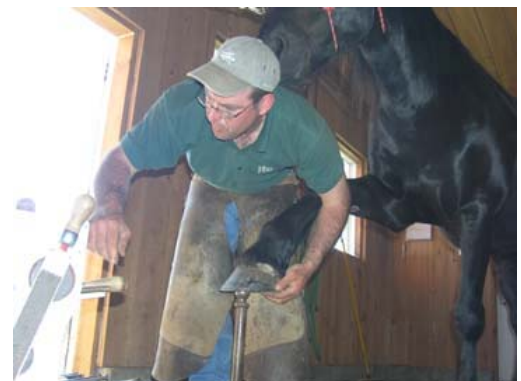
J'ai des outils adéquats et il s'engage à me fournir un endroit propre et bien éclairé.

Il me présente des chevaux civilisés et j'agis de manière patiente et calme.

S'il y a problème, on en discute et on trouve une solution ensemble sinon on demande de l'information extérieure.

On fait un planning et on s'entend sur un calendrier de rencontres, des sortes de fers, de l'entraînement.

Bref, on se fait confiance.



À la prochaine !

Bon pied de Canadien

# Chuchoteur et... forgeron

Texte d'André Pérusse, membre de l'AQCC

Il s'approcha de sa tête, le regarda, deux trois petits mots incompréhensibles, et hop comme un nouveau-né, il chancelait, tremblait, il secouait la tête et semblait chercher, il était enfin debout après trois jours étendu dans son box, la vapeur montait, Gaston cria au propriétaire et à son ami « Aidez-le à tenir son équilibre », et à peine une vingtaine de minutes plus tard, le cheval trottnait maladroitement avec Gaston en tête. Pourtant les deux hommes avaient tenté à plusieurs occasions de le faire lever mais sans succès.

J'ai connu Gaston il y a une trentaine d'années, par pur hasard, étant à la recherche de poules pondeuses, que je vis de la route en passant devant sa ferme. En entrant dans sa cour, quelle surprise, quand je vis un grand monsieur, avec un bout de boyau de plastique à la main, qui à prime abord semblait battre un gros cheval blond, mais non, il descendait le boyau sur le dos du cheval, juste pour faire un léger bruit au contact de son dos, et le cheval semblait apprécier... J'étais à une quarantaine de pieds, et je regardais sans rien dire, ce qui se passait. Tout à coup le monsieur se retourna, tout en me fixant des yeux, je n'oublierai jamais ce regard, doux mais franc et honnête, et il m'adressa la parole, par ces mots « Oui Monsieur ? » « Avez-vous des poules à vendre ? » que je lui demande, mais ce n'était plus ce qui m'intéressait, j'étais plutôt intrigué par cet homme grand et bien bâti, pas une once de gras sur le corps, et une paire de mains comme on dit faite pour trimmer dur. « Est-ce que je peux vous poser une question ? » « Si je suis capable de te répondre, c'est OK. » « Pourquoi faites-vous ça avec votre cheval ? » « Ha, ha ! » en éclatant de rire. « Je viens juste de l'acheter et avant de l'atteler je veux qu'on se connaisse un peu mieux. C'est comme avec une personne, il faut faire connaissance. » Et tout en parlant il continue, il prend une vieille chaudière de cinq gallons toute rouillée, il s'assoie dessus en tenant le cheval avec un vieux bout de cordeau (guide) de cuir, ils se regardent, s'étudient, s'écoutent, et à ma grande surprise je crois qu'ils communiquent. Le cheval s'approche comme si c'était un autre cheval, ils jouent ensemble, je lui pose la question « Pourquoi le cheval se comporte-t-il ainsi ? » Il ne répond pas. Je lui repose la question, il fait le saut, il me dit « As-tu parlé ? » Il était ailleurs...

Plusieurs années se sont écoulées et on a commencé à entendre parler des premiers chuchoteurs américains, là j'ai compris... et en plus il est un forgeron et un ferreux de chevaux des plus adroits comme on dit. Il a appris de son père qu'il a suivi et étudié dès l'âge de six ans.

Je possédais une propriété que je louais à des gens de la ville, et qui un jour décident de s'acheter deux chevaux pour

faire un peu de selle. Je cordais du bois près de l'écurie quand je vis arriver un petit camion avec deux hommes à bord. En passant près de moi ma locataire me dit « Ils viennent ferrer les chevaux. » Je voulais finir mon travail avant d'aller jeter un coup d'œil et de voir ces deux hommes à l'œuvre car j'ai toujours aimé voir un forgeron à l'œuvre. Comme je finissais, au bout d'une vingtaine de minutes, les deux hommes sortaient de l'écurie. Je leur dis « Ça bien été ? » tout en sachant très bien que c'était impossible que la job soit finie. Le plus petit des deux me dit « Il faudrait les battre » ou bien, « et c'est dangereux de se faire faire mal, ils sont trop wild (sauvages) ! » et ils repartent comme ils sont venus. La propriétaire des chevaux vient me voir un peu découragée et choquée que ses chevaux soient aussi fous

comme elle disait. « Je voulais seller en fin de semaine. » Je lui dis « Ce n'est pas de mes affaires mais je connais quelqu'un qui pourrait t'arranger ça. » « Tu penses ? » qu'elle me dit. « Tu n'as rien à perdre ». J'appelle Gaston et je lui raconte l'histoire. « Je serai là demain matin à dix heures. » me dit-il. Comme il l'avait dit il arrive vers 10 h 30. En entrant dans l'écurie les chevaux semblaient très calmes, Gaston entre dans le premier box fait le tour du cheval en ayant toujours la main sur le dos du cheval, tout en parlant il sort le cheval du box, l'attache sur un côté avec un *lead chain* et de l'autre côté avec une corde de balle de foin qui traînait dans l'allée. « Donne ta patte. » Le cheval semblait détendu et la propriétaire s'attendait au pire, il tailla les sabots, et posa les fers. Il me dit « Il n'est pas si pire que ça. » Et il fit l'autre de la même manière et Catherine la propriétaire ne comprenait plus rien. « Je vous le dit, Monsieur, ils ruient, ils ne voulaient rien savoir ! » Et Gaston de répondre « Ah, c'est parce que ce n'était pas la bonne journée ! » en riant...

Malheureusement cet homme au cœur gros comme la terre, ne peut dire non, même si plusieurs ont abusé de lui en oubliant de le payer ou en le sous-payant, mais Messieurs les abuseurs, vous vous en êtes jamais aperçus mais il ne le fait pas pour vous mais bien pour le cheval. Combien de chevaux avez-vous vendus à prix d'or parce que Gaston a su les redresser ou dompter.

Vous n'avez pas vu, ni senti, dans cet homme que vous avez pourtant côtoyé depuis plusieurs années sa grandeur intérieure, son humanisme et sa grande sensibilité qui en fait un grand chuchoteur québécois.

Des anecdotes de ce genre je pourrais vous en raconter par dizaines... Et pour les poules, je n'ai pas acheté...

Merci Gaston d'être mon ami...



## LE CODE CRIMINEL ET LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (suite)

### Notre dernière chronique se terminait sur les souffrances infligées à un animal.

Un article spécifique du code criminel en traite largement afin de vous permettre de bien saisir l'importance que la loi y attribue, je vous le reproduis en entier.

"Art. 446. (1) Faire souffrir inutilement un animal. – Commet une infraction quiconque selon le cas :

- a) volontairement cause ou, s'il en est le propriétaire, volontairement permet que soit causée à un animal ou un oiseau une douleur, souffrance ou blessure, sans nécessité;
- b) par négligence volontaire cause une blessure ou lésion à des animaux ou à des oiseaux alors qu'ils sont conduits ou transportés;
- c) étant le propriétaire ou la personne qui a la garde ou le contrôle d'un animal ou oiseau domestique ou d'un animal ou oiseau sauvage en captivité, l'abandonne en détresse ou volontairement néglige ou omet de lui fournir les aliments, l'eau, l'abri et les soins convenables et suffisants;
- d) de quelque façon encourage le combat ou le harcèlement d'animaux ou d'oiseaux ou y aide ou assiste;
- e) volontairement, sans excuse raisonnable, administre une drogue ou substance empoisonnée ou nocive à un animal ou oiseau domestique ou à un animal ou oiseau sauvage en captivité ou étant le propriétaire d'un tel animal ou oiseau, volontairement permet qu'une drogue ou substance empoisonnée ou nocive lui soit administrée;
- f) organise, prépare, dirige, facilite quelque réunion, concours, exposition, divertissement, exercice, démonstration ou événement au cours duquel des oiseaux captifs sont mis en liberté avec la main ou par une trappe, un dispositif ou autre moyen pour essayer un coup de feu au moment de leur libération, ou y prend part ou reçoit de l'argent à cet égard;
- g) étant le propriétaire ou l'occupant ou la personne ayant la charge d'un local, permet que ce local soit utilisé en totalité ou en partie pour une fin mentionnée à l'alinéa f);

(2) Peine – est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque commet une infraction visée au paragraphe (1).

(3) L'omission d'accorder des soins raisonnables constitue une preuve. – Aux fins des poursuites engagées en vertu de l'alinéa (1) a) ou b) la preuve qu'une personne a omis d'accorder à un animal ou à un oiseau des soins ou une surveillance raisonnables, lui causant ainsi de la douleur, des souffrances, des dommages ou des blessures, fait preuve, en l'absence de toute preuve contraire, que cette douleur, ces souffrances, dommages ou blessures ont été volontairement causés ou permis ou qu'ils ont été causés par négligence volontaire, selon le cas.

(4) La présence lors du harcèlement d'un animal constitue une preuve. – Aux fins des poursuites engagées en vertu de l'alinéa (1) d), la preuve qu'un prévenu étant présent lors du combat ou du harcèlement d'animaux ou d'oiseaux fait preuve, en l'absence de toute preuve contraire, qu'il a encouragé ce combat ou ce harcèlement ou y a aidé ou assisté.

(5) Ordonnance de prohibition. – En cas d'infraction visée au paragraphe (1), le tribunal peut, en plus de toute autre peine imposée pour cette infraction, rendre une ordonnance interdisant au prévenu de posséder un animal ou un oiseau, ou d'en avoir la garde pour une période maximale de deux ans.

(6) Violation de l'ordonnance. – Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque est propriétaire d'un animal ou oiseau ou en a la garde ou le contrôle alors que cela lui est interdit du fait d'une ordonnance rendue aux termes du paragraphe (5)."

Tel que vous pouvez le constater cet article est très précis quant aux infractions visant à faire souffrir un animal.

Les paragraphes (1) a) b) c) et e) plus particulièrement s'appliquent aux chevaux. Les actes ou omissions posés à l'égard de chevaux sont cruels et méritent bien que la loi les sanctionne.

Personne n'a le droit d'agir cruellement envers un animal quel qu'il soit et encore moins envers cet animal si noble et si beau qu'est le cheval.

Cet article 446 est appliqué plus souvent qu'on ne le croit. Qui ne se souvient pas de certains reportages de l'actualité où des chevaux et des chiens étaient gardés dans des conditions atroces.

Les paragraphes (3) et (4) définissent quant à eux ce qui constitue des preuves des infractions mentionnées au paragraphe (1) du même article.

Le législateur a même prévu qu'en sus de la peine imposée en vertu du paragraphe (2) le tribunal peut en plus interdire à un individu de posséder ou d'avoir la garde d'un animal pendant deux ans.

C'est donc dire que la cruauté envers les animaux ne saurait demeurer impunie dans notre pays.

En terminant, il est également prévu à l'article 338 du code criminel que de voler un animal ou encore effacer, altérer ou maquiller une marque ou une empreinte sur un animal sont des actes criminels.

Le fait de prendre frauduleusement ou de détenir un animal ou d'effacer ou d'altérer une marque est passible d'une peine maximale de prison de cinq ans.

Dans le cas du vol la peine est d'un maximum de dix ans. Comme vous pouvez le constater les actes ne demeurent pas impunis et les sanctions qui s'y rattachent sont importantes.

J'espère que les chroniques traitant de la loi et de la cruauté envers les animaux vous auront permis de constater que la loi protège nos chevaux et leurs propriétaires.

*Il s'agissait aujourd'hui de ma dernière chronique régulière au journal. Cela m'a fait plaisir de vous entretenir de vos droits et responsabilités à l'égard de vos animaux de même que de la loi qui les protège.*



**Note de la rédaction :** La collaboration de M<sup>e</sup> Charbonneau nous a été précieuse et nous tenons à la remercier particulièrement pour son assiduité et sa rigueur dans la tenue de ses propos.



## LE CHOIX DES CHAMPIONS

**Jim Lewis Agri-Nutrition (1984) Inc.**  
Vankleek Hill, Ontario

**Suppléments et fortifiants pour chevaux performants de toutes disciplines, croissance et reproduction.**

**Norme de rendement élevé.**

**Seize produits spécialisés disponibles :**

1. EQUINE-O-FORM. Ration quotidienne pour jument gestante, en lactation et pour jeunes chevaux en croissance.
2. EQUINE-O-PREM. Tonique quotidien pour toutes catégories de chevaux.
3. EQUINE-O-LYTE. Électrolyte pour chevaux à l'entraînement intensif.
4. EQUI-CALPHOS. Source de calcium élevée, facilement assimilable, pour les jointures.
5. EQUINE-O-ZYME. Culture de levure pour stimuler les processus de digestion.
6. EQUI-SELEN-E. Supplément de sélénium et vitamine E pour combattre les carences.
7. BIOTINA 15-B-11. Pour remédier aux problèmes de sabots.
8. WINNERS EDGE (en cube). Mélange haute teneur en vitamines pour chevaux en activités intensives.
9. HORSE SENSE. Pour calmer l'anxiété chez les chevaux.
10. SPORT HORSE SUPREME. Tonique quotidien spécialement pour chevaux en entraînement à la compétition.
11. PRO HORSE SUPREME (en cube). Mélange haute teneur en vitamines E et du complexe B plus oligo-éléments.
12. THIA-PREM. Supplément de thiamine (B-1) pour chevaux nerveux.
13. TIE-DOWN. Pour chevaux à l'entraînement intensif. Détoxifiant pour empêcher les crampes musculaires.
14. EX-RABDO-PREM. Source de vitamine E.
15. CARBO-PREM. Source d'énergie hautement assimilable.
16. JOINTLUBE. Pour remédier aux faiblesses et maux des jointures.

**Les suppléments ou toniques quotidiens sont nécessaires, ceci étant dû maintenant aux déficiences en minéraux et vitamines des fourrages et grains des cultures actuelles.**



FAIT AU CANADA PAR

MADE IN CANADA BY

**JIM LEWIS AGRI-NUTRITION (1984) INC.**

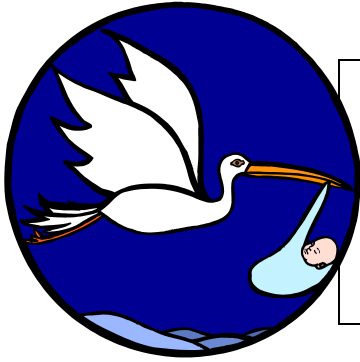
**R.R. #2, Vankleek Hill  
Ontario CANADA K0B 1R0**

**Tel.: (613) 678-2648 Fax: (613) 678-2038**

**Livraison partout en Amérique du Nord**

**Pour connaître le dépositaire des produits  
Jim Lewis Agri-Nutrition le plus près  
de chez-vous, contactez-nous.**





## Un nouveau membre à l'AQCC !!!

La cigogne est en route. Notre vice-présidente Nancy Brochu sera maman en novembre prochain, n'est-ce pas merveilleux !!! Félicitations Nancy et Rolf !

## Botulisme et chevaux

Cette année encore en Estrie, la mort de chevaux a été attribuée au botulisme, maladie rare mais généralement fatale pour les chevaux. Les balles de foin enrobées sont sujettes au développement sournois de la bactérie clostridium botulinum qui produit les toxines de cette maladie.

Pour ceux qui ont accès à l'Internet, un bon article se retrouve au site de La semaine verte de Radio-Canada où vous pouvez aussi visionner un vidéo.

Adresse électronique : <http://radio-canada.ca/actualite/semaineverte/>

Onglet « Reportages »

4 avril 2004 : Botulisme et chevaux

C'est avec regret que nous avons appris le récent décès (22 mars dernier) de Poirier Roby Genève # 7468.

Provenant à l'origine du troupeau de Jean-Claude Poirier mais maintenant propriété du haras Garoy (Gaston Roy) de Princeville, cette superbe jument baie était l'image type que tant d'éleveurs recherchent et avait d'ailleurs été classée « Or » par l'AQCC.

Une des préférées de M. et Mme Roy ainsi que du gérant de la ferme M. Benoît Daigle, elle ne sera pas facilement oubliée.

À Bromont se tenait l'International d'attelage du 21 au 23 mai dernier. François Bergeron y participait. Il a terminé la compétition au 6<sup>e</sup> rang et se classe parmi les 3 meilleurs Canadiens. Félicitations à François et à l'équipe !

Pour en savoir plus et visionner de belles photos, consultez le site du Cheval branché à l'adresse suivante :

<http://feq.qc.ca/Presse-FEQ/Nouvelles/31-04-05-attelage-Bromont.htm>

## SYMPOSIUM DE PEINTURE

Notre présidente  
**Lucienne Gravelle**  
participera à un  
Symposium de peinture

Du 26 au 29 août 2004

Au Chalet des Citoyens et au  
Parc Adolphe-Chapleau  
30, montée Gagnon  
Bois-des-Filion

Jeudi 26	13 h à 18 h
Vendredi 27	10 h à 21 h
Samedi 28	10 h à 22 h
Dimanche 29	10 h à 17 h

Et probablement à un autre  
Symposium de peinture  
à Frelisburg  
4 et 5 septembre 2004  
À confirmer

## APPEL À TOUS !

Toute personne intéressée à  
participer à la

**Journée du cheval Canadien  
2004**

en tant que bénévole, veuillez  
contacter le secrétariat aux  
coordonnées citées en page 2.

Nous aimerions créer une  
banque de bénévoles

**Le Livre de règlements western est  
disponible au site de la FEQ**

<http://www.feq.qc.ca/>

**À la page d'accueil, cliquez sur  
Monde western**

**et ensuite sur Livre des règlements.**



## CHEVAUX PROPRIÉTÉ DE GÉRARD ET RAPHAËL LAMBERT



**VENTE  
COMPLÈTE**  
**450 568-2619**



ABITIBI WATSON ELAINE (7753)

**Juments :** Abitibi Watson Charlotte # 6143, alezane, 14,3 mains, a déjà été attelée  
Lambert Héros Danuta # 6619, noire, 15 mains, très bien domptée à la selle  
Abitibi Watson Éline # 7753, noire, + de 15 mains, domptée à l'attelage simple et double  
N.B. Toutes gestantes de Lambert Rex Capitaine et de fin mai 2004.

**Étalon :** Schmucki Pharraud Lambert # 9094, blanc, 15,1 mains, dompté à l'attelage en simple

**Autres :** Abitibi Watson César # 5640, hongre (gelding) alezan, 15,2 mains, dompté à la selle  
Davidson Josua Nuit-Blanche # 10374, né juillet 2003, poulain alezan, a déjà été attelé  
La Miquetière Capitaine Nuage, né juillet 2003, (à venir), poulain noir

## La fête des moissons 2004

*Texte de Jean Guilbert, membre de l'AQCC*

La municipalité de Saint-Maurice dans le comté de Champlain sera l'hôte de la huitième édition de la Fête des Moissons, les 21 et 22 août 2004. Cet événement, le seul en son genre au Québec, a la particularité de faire revivre le savoir-faire paysan des campagnes québécoises. La principale attraction demeure les démonstrations du travail de la terre à l'aide des chevaux. Toutes les étapes de la production agricole, du labour jusqu'aux récoltes et aux battages des céréales se fait grâce à la docilité des chevaux de trait. Certaines étapes sont aujourd'hui complètement révolues comme le battage à la piétineuse (horse power) ou le palantage du foin



« lousse ». Pour l'occasion, les bâtiments de la ferme Le Campanile, sise en face de l'église paroissiale, sont utilisés comme ils l'étaient au début du siècle, y compris pour le vannage et le « battage au fléau dans la batterie ». Venez rencontrer les artisans du bois, du textile ou autre à l'œuvre, venez visiter l'exposition des outils anciens, venez danser ou écouter la musique traditionnelle ou venez déguster notre bouffe du terroir. Les amateurs de chevaux et de patrimoine sous toutes ses formes ne seront pas déçus de participer à la huitième Fête des Moissons.

Pour information : Jean Guilbert 819-372-0414

## Échangerais

- une jument Quarter Horse enregistrée (Four Ever Cliche) de lignée de champions, 9 ans, montée par juniors, 2 ans de compétition chasseur, aime sauter, pas de vice ni tic, sabots et vaccins à jour,
- pour une jument Canadienne enregistrée de 5 à 9 ans, noire.

Photos disponibles.

Denis Morin (819) 298-2574  
dmorin\_cdn@hotmail.com

## À vendre:

### Du troupeau Colline et Norbert –

**Jument Canadienne** pur-sang noire, née le 27 juin 1991 Témis Uvani Antares # 5810

**Jeune étalon Canadien** pur-sang, Polly, le père est Colline Ringo Gamby # 7233, la mère est Trois Chemins Brillant Belle # 5995

**Jeune étalon Canadien** pur sang, Pépé, le père est Colline Ringo Gamby # 7233, la mère Témis Robinson Fameuse # 7901

Si intéressé: Michel Rousseau  
(418) 743-2038  
22, chemin Tour du Lac,  
Lac-Humqui QC G0J 1N0  
belcolline@msn.com

## FERME CALO

Éleveur de chevaux Canadien  
Breeders of Canadian Horses



**VENTE/SALE**  
**9 & 10 Octobre 2004**  
**October 9 & 10 2004**

## FERME CALO

### ÉDITION 2004



**Calo Héros Gentleman**

- Grand champion Expo Québec 1999

- Dans la vente in the sale



**Calo Héros Jolie**

- Championne suprême Vlex 2001

- 2 soeurs propre dans la vente  
2 fulls sisters in the sale



**O'Connor Héros Flash**

- Pedegree exceptionnel

- dans la vente in the sale

**Présentation des sujets :**

9 octobre : 9h00 à 16h00 Licou, Selle, Attelage

**Vente des sujets :**

10 octobre : 11h00



Pour informations  
For informations

Camille Loiselle  
(450) 377-3477  
cloiselle@upa.qc.ca

Simon-Pierre Loiselle  
(450) 373-0170  
simonpierreloiselle@hotmail.com

114 St- Stanislas-de-Kostka, Qc.

## ANNONCEZ DANS VOTRE JOURNAL

*Une annonce, c'est pas cher !*

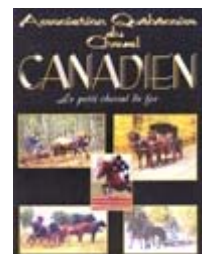
Servez-vous de votre journal et rejoignez des centaines d'adresses de mordus du cheval Canadien.

### Tarifs spéciaux pour les membres :

4 lignes ou 20 mots :	10 \$
Carte d'affaires :	20 \$
Une demi-page :	50 \$
Pleine page :	80 \$
Non membres :	Double du prix
Publicité commerciale :	Tarif selon entente

## CATALOGUE D'ÉLEVEURS AQCC

Pour vous procurer votre exemplaire du catalogue d'éleveurs de l'AQCC, voir feuille de Coupons-réponses à découper jointe au journal.



# Invitation à la Journée du cheval Canadien 2004

## JOURNÉE DU CHEVAL CANADIEN DE L'AQCC Samedi 14 août 2004 AU MAGNIFIQUE PARC ÉQUESTRE DE BLAINVILLE

Chemin du Plan-Bouchard à Blainville

Éleveurs,  
propriétaires,  
co-propriétaires,  
meneuses,  
meneurs,  
cavalières et  
cavaliers :



Vous êtes  
les bienvenus !

Participez  
en grand  
nombre !

Voir les modalités aux pages centrales et les formulaires d'inscription en pièces jointes.

À noter que tous les sympathisants et amateurs du cheval Canadien sont les bienvenus.

Il y en a pour tous les goûts : Futurité (poulains et pouliches de l'année, d'un an, de 2 ans et de 3 ans, classes d'attelage et classes d'équitation où les hongres sont acceptés), Concours Petit cheval de fer et Concours Petit cheval de fer - Section Jeunesse ainsi que des démonstrations !



Samuelle Ducrocq fera des  
démonstrations de  
monte en amazone  
pour le plus grand plaisir du public.



## Déroulement de la journée



- 8 h 30** Accueil
- 9 h** Démonstration de Samuelle Ducrocq
- 9 h 15** Futurité 2004
- 11h 30** Remise des trophées  
Proclamation de la grande championne et du grand champion du Futurité
- Midi** : Pique-nique : chacune et chacun apporte son repas. Il y aura aussi un casse-croûte sur place.
- 13 h** Démonstration de Samuelle Ducrocq

- 13 h 15** Concours Petit cheval de fer - Section Jeunesse

- 13 h 45** Concours Petit cheval de fer



et dernière démonstration de Samuelle Ducrocq

- 18 h** Clôture de la journée avec un cocktail  
Coût de 5 \$ / personne,  
payez votre participation avant le 6 août

